



HAL
open science

Les grands garçons, les grandes filles et leurs familles en Normandie au XVIIIe siècle

Isabelle Robin, François-Joseph Ruggiu, Jeanne Declercq

► **To cite this version:**

Isabelle Robin, François-Joseph Ruggiu, Jeanne Declercq. Les grands garçons, les grandes filles et leurs familles en Normandie au XVIIIe siècle. Francisco Garcia Gonzalez. Familias, trayectorias y desigualdades. Estudios de historia social en Espana y en Europa siglos XVI-XIX, Sílex Ediciones, pp.263-281, 2021, 978-84-7737-983-6. hal-03861946

HAL Id: hal-03861946

<https://hal.science/hal-03861946>

Submitted on 20 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les grands garçons, les grandes filles et leurs familles en Normandie au XVIIIe siècle

Jeanne Declercq, Isabelle Robin et François-Joseph Ruggiu
(Sorbonne Université, UMR Centre Roland Mousnier, CNRS)
Version de travail

Durant les trente dernières années, l'histoire de la famille à l'époque moderne ou préindustrielle a connu un développement considérable qui est en grande partie lié à une évolution même de la définition de son objet. Dans les années 1990 et 2000, les chercheurs ont, en effet, cessé de se concentrer sur la cellule familiale composée par le père, la mère et les enfants co-résidents pour envisager les relations familiales entre membres plus éloignés de la famille, entre non-corésidents ou encore au sein de la parenté¹. Ce mouvement très fructueux a permis de reconsidérer le rôle de la famille au sein des sociétés préindustrielles et de l'industrialisation naissante. L'historiographie ancienne ou récente n'a cependant pas épuisé les questions des relations entre le mari et l'épouse ou entre les parents et les enfants, qui ont longtemps constitué le cœur de l'histoire de la famille. La communication que nous proposons aujourd'hui revient sur les relations établies entre les parents et les enfants mais en se centrant sur les âges les plus élevés de ces derniers.

Alors que partout, dans l'Europe actuelle, l'évolution de la vie moderne, en particulier liée aux effets de la crise économique de la fin des années 2000, semble retarder l'âge du départ des enfants du foyer parental, avec de réelles conséquences économiques, sociales ou émotionnelles, la question de la présence, ou non, prolongée de ces mêmes grands enfants, chez, ou auprès de leurs parents, n'appelle aucune réponse évidente en ce qui concerne les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles². Dans le tome de *L'Histoire de la population française* consacré à l'époque moderne, Jacques Dupâquier résume ainsi l'alternative qui se présente à eux : « Fondé sur le contrôle des mariages et un accès strictement limité au marché matrimonial, le système autorégulateur de la population française réduisait les jeunes gens à végéter dans une position subalterne, tant que leurs parents survivaient, à leur servir d'aides familiaux ou à se placer comme domestiques, à la campagne ou à la ville, afin d'amasser un pécule qui leur permît de s'établir. ³ » Les perspectives qui sont donc offertes aux jeunes gens des groupes inférieurs ou moyens de la société semblent donc peu enviables : une sortie précoce du ménage parental ou le maintien dans une position subordonnée, sans réelle progression ou autonomisation, tant qu'ils n'avaient pas hérité ou tant que le mariage n'était pas venu leur offrir l'accès à un nouveau statut.

Nous voudrions cependant dans cette contribution approfondir la réflexion sur ce groupe des enfants devenus grands et leur place à la fois dans la famille et les communautés locales en nous appuyant sur les expressions de « grands garçons » et de « grandes filles ». Sans être fréquentes, elles se rencontrent néanmoins dans les textes du XVIIIe siècle, le plus souvent sans avoir un sens réellement spécifique⁴. Le grand texte éducatif de la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'est *l'Émile, ou De*

¹ Voir l'analyse à ce sujet de Didier Lett, Isabelle Robin et Catherine Rollet, « Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de Démographie Historique*, 2015, n° 1, p. 231-276, p. 254.

² Sur la situation contemporaine, on se reportera aux travaux comparatifs de Cécile van Velde, dont le récent « Une génération « indignée »? Les jeunes face à la crise en Europe », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, n° 56, octobre 2014, p. 13-31.

³ Jacques Dupâquier, « L'autorégulation de la population française », dans Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, t. 2, *De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1988, pp. 413-436, p. 432-433.

⁴ Voir, par exemple, l'usage de l'expression chez le marquis d'Argenson : « A la fin de 1709, je fus mis au collège avec mon frère; nous étions alors si grands garçons, c'est-à-dire si avancés dans le monde, que, sans être nés libertins, nous l'étions devenus, car on imite d'âge en âge l'étage un peu devant nous ; les petits garçons veulent trancher du jeune homme, comme les jeunes gens avancés pour leur âge contrefont les hommes importants. » René-Louis de Voyer, *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, Paris, Mme Veuve Jules Renouard, 1859, tome 1, p. 15.

l'Éducation, paru en 1762⁵, singularise cependant les « grands garçons » : « Je vois dans vos campagnes de grands garçons labourer, biner, tenir la charrue, charger un tonneau de vin, mener la voiture tout comme leur père ; on les prendrait pour des hommes, si le son de leur voix ne les trahissait pas. Dans nos villes mêmes, de jeunes ouvriers, forgerons, taillandiers, maréchaux, sont presque aussi robustes que les maîtres, et ne seraient guère moins adroits, si on les eût exercés à temps. »⁶ Jean-Jacques Rousseau évoque ces grands garçons dans un chapitre consacré à la période de l'enfance qui commence vers 12 ou 13 ans et qui est, pour lui, légèrement antérieure à l'adolescence proprement dite⁷. Le souci exprimé par Jean-Jacques Rousseau pour cet âge rejoint celui de l'auteur de *l'Instruction sur les fonctions du ministère pastoral*, paru en 1786 à Annecy, qui, dès le chapitre II, met l'éducation des grands garçons et des grandes filles au premier rang des actions à mener pour remettre le bon ordre dans une paroisse : « En peu de temps les vieux endurcis mourront ; quelques-uns des garçons dérangés se marieront et se régleront ; ils en mourra quelques-uns ; d'autres sortiront de la paroisse ; peut-être s'en convertira-t-il ; dans cinq ou six ans, on aura pour grands garçons et grandes filles des enfants qu'on a cultivé à peu près dès l'âge de douze ans ; formés qu'ils sont à la piété et faisant le grand nombre de la jeunesse, le peu de libertins qui reste sera forcé de céder »⁸. « Grands garçons » et « grandes filles » semblent donc être des appellations relativement floues dans leurs définitions et dont l'étude pourrait être simplement intégrée dans une réflexion plus générale sur les âges ou les seuils de la vie, et plus spécifiquement, dans le sillage des travaux de Philippe Ariès, sur l'existence même d'une transition entre l'enfance et l'âge adulte ainsi que sur ses modalités et sa durée durant la période préindustrielle.

Pourtant, les « grands garçons » et les « grandes filles » sont également une catégorie statistique qui a été mise en place par Sébastien Le Prestre de Vauban dans sa *Méthode generale et facile pour faire le dénombrement des Peuples*, parue en 1686⁹. La table qu'il donne en exemple p. 3 indique successivement le numéro de la maison, le nom et la qualité du chef de ménage, le nombre d'hommes et de femmes, le nombre de grands garçons et de grandes filles, le nombre de petits garçons et de petites filles, le nombre des valets et des servantes et se conclut par le « nombre des familles » c'est-à-dire le total des membres du ménage. Les historiens ont depuis longtemps remarqué que Vauban mêle dans la même table des catégories différentes¹⁰. Les valets et les servantes sont définis par un statut socioéconomique qui n'est pas lié à l'âge alors que les petits garçons et les petites filles sont présentés *a contrario* comme les enfants de moins de 14 ans pour les garçons et de moins de 12 ans pour les filles (p. 2). Les « grands garçons » et les « grandes filles » sont définis à la fois par un lien à un chef de ménage, par un âge, qui est de 14 ans et plus pour les premiers et de 12 ans et plus pour les secondes, et par un statut ou plus exactement par l'absence du

⁵ A ce sujet, le lecteur peut partir du récent essai de Marguerite Figeac, *Les enfants de l'Émile ? L'effervescence éducative de la France au tournant des XVIIIe et XIXe siècles*, Berne, Peter Lang, 2015.

⁶ *L'Émile, ou De l'Éducation*, Livre troisième, Collection complète des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, Genève, 1782, tome IV, p. 266-267.

⁷ « Voilà le troisième état de l'enfance et celui dont j'ai maintenant à parler. Je continue à l'appeler enfance faute de terme propre à l'exprimer ; car cet âge approche de l'adolescence, sans être encore celui de la puberté » Jean-Jacques Rousseau revient d'ailleurs sur le même thème dans le livre quatrième, *op. cit.*, p. 367.

⁸ *Instructions sur les fonctions du Ministère Pastoral, ou Méthode pour gouverner une paroisse...*, Annecy, C. M. Durand, 1786, p. 96-97.

⁹ [Sébastien Le Prestre de Vauban], *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples*, Paris, De l'Imprimerie de la veuve d'Antoine Chrestien, 1686. La brochure et la méthode qu'elle développe ont été ensuite reprises dans le chapitre 10 du *Projet d'une Dixme royale*, rédigé dans les années 1690 mais paru en 1707. La pensée de Vauban sur les recensements ont été analysée par Éric Vilquin, « Vauban, inventeur des recensements », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 207-257. Dans une perspective plus générale, voir Michèle Virol, *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

¹⁰ Patrice Bourdelais, « The French population censuses: Purposes and uses during the 17th, 18th and 19th centuries », *The History of Family*, 9, 2004, p. 97-113, en particulier p. 102

statut matrimonial puisque Vauban en fait aussi dans son ouvrage des garçons et des filles « à marier »¹¹.

L'historiographie offre plusieurs voies pour approcher l'existence de ces enfants devenus grands dans les sociétés préindustrielles, et pour comprendre la manière dont ils se positionnaient par rapport à la fois à la cellule familiale et à la communauté locale. La première approche s'inscrit dans une réflexion sur l'organisation économique de la famille et la manière dont chacun de ses membres concourt sinon à son développement au moins à sa survie¹². Une deuxième approche de ces enfants devenus grands, en particulier les garçons, est liée aux désordres sociaux qu'ils étaient susceptibles de commettre¹³. À partir des Réformes religieuses, les autorités civiles et religieuses perçoivent les groupes de jeunes gens comme les porteurs de tensions et elles ont cherché de manière croissante à les encadrer par la diffusion d'un vaste ensemble de normes comportementales, par exemple en matière sexuelle¹⁴ ou au travers des institutions de sociabilité propres à la jeunesse auxquelles ils participaient¹⁵. La troisième et dernière manière dont les historiens ont massivement abordé la question des relations entre les grands enfants et les parents est liée à la conclusion des mariages dans la société d'Ancien Régime¹⁶. Ce moment spécifique de l'existence, qui, si nous suivons le raisonnement de Vauban, fait qu'un individu cesse d'être un « grand garçon » ou une « grande fille » a été intensément scruté par les chercheurs mais sous l'angle presque exclusif de l'étude de l'élaboration pratique de stratégies matrimoniales, ainsi que de l'analyse du pouvoir des parents à l'imposer à leurs enfants et de la possibilité pour ces derniers d'y résister.

Au regard de ces trois approches, il nous semble que Jean-Jacques Rousseau pointe une dimension différente de cette période, qui est centrée sur les capacités des enfants. Elle s'ouvre selon lui vers 12 ou 14 ans et elle est caractérisée par le fait qu'ils acquièrent une force nouvelle mais qu'ils sont encore incapables de maîtriser ou d'utiliser convenablement. Jean-Jacques Rousseau en fait le temps pour son élève des apprentissages et des études pour lesquelles le livre troisième de l'*Émile* donne

¹¹ Rappelons que, pour l'Église, les filles sont nubiles et donc mariables à 12 ans et les garçons à 14 ans. Voir Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident*, Paris, Cerf, 1987, p. 197 et 291.

¹² Laurence Fontaine et Jürgen Schlumbohm, « Household Strategies for Survival: An Introduction », *International Review of Social History*, 45, Supplement S8, December 2000, p. 1-17.

¹³ Voir les travaux de Robert Muchembled et de Benoît Garnot, et, parmi le très grand nombre d'études monographiques, voir les travaux de Frédéric Pitou, « Jeunesse et désordre social. Les "coureurs de nuit" à Laval au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 47, janvier-mars 2000, p. 71-92 ; Christophe Juhel, « Indiscipline et désordre de la jeunesse en Roussillon au XVIII^e siècle », et Gilbert Larguier, « Jeunes, jeunesse ou jeunesses ? Essai de caractérisation », dans Gilbert Larguier (dir.), *Mineurs, minorité; jeunes, jeunesse en Roussillon et en Languedoc XVI^e-XVIII^e siècles*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2010, p. 121-144 et 145-177; ou encore Aude Musin et Elise Mertens de Wilmars, « « Considéré son joesne eaige... » Jeunesse, violence et précarité sociale dans les Pays-Bas bourguignons et habsbourgeois (XIV^e-XVI^e siècles) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 9, 2007, mis en ligne le 02 novembre 2009, consulté le 19 avril 2016. Pour une perspective plus large, voir Peter King, « The Rise of Juvenile Delinquency in England 1780-1840, Changing Patterns of Perception and Prosecution », *Past and Present*, 160, 1998, p. 116-166, ainsi que, à l'échelle européenne, Pamela Cox et Heather Shore (dir.), *Becoming Delinquent : British and European Youth, 1650-1950*, Alderhot, Ashgate, 2002.

¹⁴ Jean-Louis Flandrin, *Le sexe et l'occident : évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Éd. du Seuil, 1981.

¹⁵ Jacques Rossiaud, « Fraternités de jeunesse et niveaux de culture dans les villes du Sud-Est à la fin du Moyen Âge », *Cahiers d'histoire*, t. XXI, Lyon, 1976, p. 67-102 ; Nathalie Zemon Davis, « The Reasons of Misrule : Youth Groups and Charivaris in Sixteenth-Century France », *Past and Present*, t. L, février 1971, p. 41-75 ; Nicole Pellegrin, *Les Bacheleries. Organisations et fêtes de jeunesse dans le Centre-Ouest, XV^e-XVIII^e siècles*, Poitiers, Société des Antiquités de l'Ouest, 1983 ; Jean-Yves Champeley, *Organisations et groupes de jeunesse dans les communautés d'entre Rhône et Alpes (XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècles)*, doctorat nouveau régime, Université Lumière-Lyon 2, 2010.

¹⁶ Voir, par exemple, dans cet esprit, Stéphane Minvielle, « Une jeunesse soumise ? Les familles des élites bordelaises au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, tome 122, n° 271, 2010, p. 377-389.

un ensemble d'exemples et de méthodes. Éléonor Froger, curé de Mayet, dans ses *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie*, paru en 1769, ne dit pas autre chose, même s'il s'adresse à une autre population : « Ce ne sera point assez d'avoir fait de votre mieux pour bien instruire vos enfants sur les travaux de votre état, sur le soin des bestiaux, et sur la manière de conduire leurs affaires et leur maison : il faudra le leur faire pratiquer. Je veux dire que *quand vous aurez des garçons forts et raisonnables*, il faudra les charger tour à tour, l'un de la conduite de la charrue et du harnois, l'autre du soin des étables, des bestiaux, et de tous les équipages. Votre femme en fera de même l'égard de ses filles, c'est à dire qu'elle les chargera tour à tour du détail et du soin des choses du ménage; par là tous vos enfants sauront agir et faire agir les autres. Enfin, lorsque vous voudrez vendre ou acheter quelque chose, ayez toujours avec vous l'un ou l'autre de vos enfants, afin de les mettre de bonheur au fait de ce qu'il faudra qu'ils sachent un jour, pour n'être trompés de personne. »¹⁷ Le philosophe et le curé des Lumières¹⁸ se retrouvent donc dans une vision des relations entre les parents et ces grands enfants, qui est fondée sur le développement des capacités des seconds par les premiers rendu possible par la sortie de la prime enfance. Prendre au sérieux le terme de « grand » dans l'expression de « grand » garçon ou de « grande » fille nous permet de nous dégager de la polarisation de la réflexion entre d'un côté la dépendance ou la soumission, d'un autre côté l'autonomie ou la rébellion, ou de sortir de la considération des grands événements que constituent l'entrée au service ou le mariage pour s'intéresser aux relations ordinaires¹⁹.

L'analyse de ces relations ordinaires entre les parents et les enfants devenus grands peut être appuyée sur une vaste gamme de sources. Les recensements qui sont conservés pour un certain nombre de villes ou de communautés rurales de la France préindustrielle peuvent permettre une première quantification de la présence d'enfants âgés dans les ménages mais à condition qu'ils portent les âges de tous les membres du foyer, ce qui est rare avant le XIXe siècle. Si ce n'est pas le cas, il faut croiser les informations venues des recensements et une reconstitution des familles faite à partir des registres paroissiaux ce qui ne peut être réalisé que dans un nombre très limité de cas²⁰. Le deuxième ensemble de sources mobilisables est formé par les écrits personnels qu'ils soient immédiats comme les diaires ou rétrospectifs comme les autobiographies ou les mémoires. Ce matériel, sur lequel des enquêtes ont été récemment menées, est abondant, il est vrai plus pour les XVIIIe et XIXe siècles, que pour les périodes plus anciennes, et il a été utilisé, en particulier, dans la synthèse de Jean-Claude Farcy sur la jeunesse rurale du XIXe siècle²¹. Les textes rédigés par des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes sont, en revanche, relativement rares et l'historien doit surtout se reposer sur les passages concernant ces périodes de la vie rédigés à une période bien ultérieure. Les sources prescriptives, en particulier les textes religieux ou les ouvrages moraux, abondent également en conseils et recommandations surtout à destination des parents et dont la

¹⁷ *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie pour les habitans de ma campagne ou Avis d'un homme de campagne à son fils* par M. Froger, curé de Mayet, Diocèse du Mans, de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau du Mans, ouvrage destiné à servir pour enseigner à lire aux enfants de la campagne, Paris, chez Lacombe, 1769, p. 242-243. Nous soulignons.

¹⁸ Sur Éléonor Froger, voir Anne Fillon, « Éléonor Froger, curé des Lumières », dans Jean-Pierre Bardet, Dominique Dinet, Jean-Pierre Poussou et al. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, PUPS, 2000, p. 223-240.

¹⁹ Ces problématiques ont été à l'origine du projet du colloque *Lorsque l'enfant grandit*, dont les actes n'ont cependant qu'esquissé des réponses. Voir Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero, Catherine Rollet (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2003.

²⁰ Voir les possibilités offertes par l'enquête en cours sur la ville de Charleville, dans le nord de la France, de la fin du XVIIe siècle au début du XXe siècle : Fabrice Boudjaaba, Vincent Gourdon, Carole Rathier, « Charleville Census Reports : an exceptional source for the longitudinal study of urban populations in France », *Popolazione e Storia*, 2-2010, p. 17-42 et Carole Rathier et François-Joseph Ruggiu, « La population de Charleville de la fin du XVIIe siècle à la fin du XIXe siècle », *Histoire & Mesure*, vol. XXVIII, n° 2, 2013, p. 3-16.

²¹ Jean-Claude Farcy, *La jeunesse rurale dans la France du XIXe siècle*, Paris, Éd. Christian, 2004.

réception doit être envisagée avec précaution²². Pour cet article, nous avons choisi, à la suite de bien autres historiens de la société²³ et de la famille²⁴, d'utiliser les sources judiciaires et les fragments de vie qu'elles livrent²⁵.

À partir de ces sources, nous nous intéresserons à deux grandes questions concernant les relations entre parents et grands enfants. La première est de savoir si ces derniers résident ou non au sein du ménage parental. L'analyse de Jacques Dupâquier, citée en introduction, se réfère, en effet, explicitement à la notion de « life-cycle service », développée en particulier par Peter Laslett, Richard Wall et John Hajnal²⁶. Ils ont montré que, dans l'Angleterre du XVIe au XIXe siècle, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions européennes, en particulier celles marquées par la prévalence de la famille nucléaire²⁷, une partie importante des jeunes gens travaillaient à l'extérieur du ménage de leurs parents soit comme domestiques agricoles, soit comme apprentis urbains²⁸. Mais l'ampleur et les conséquences sur les relations parents-grands enfants de ce comportement, considéré comme

²² Pour un seul exemple, en plus de Froger cité plus haut, voir Philippe Fortin de La Hoguette, *Testament ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants, où sont contenus plusieurs raisonnements chrétiens, moraux, & politiques*, seconde édition, augmentée et divisée par chapitres, Paris, chez Antoine Vitry, 1648.

²³ En cela, nous suivons en particulier Yves-Marie Bercé : « ...la narration judiciaire constitue un extraordinaire miroir social, un témoignage involontaire, une mémoire grise, comme on dit, capable de restituer la quotidienneté, les banalités qui sembleraient à jamais perdues parce qu'en leur temps elles avaient trop d'évidence pour qu'on ait pris la peine de les formuler, de leur donner une reconnaissance élaborée. [...] On écouterait donc moins les témoins évoquer l'épisode criminel auquel ils ont pu assister que tout l'environnement inutile aux yeux du juge dont ils accompagnent leur déposition. [...] Le moment de la journée, le lieu, l'habitat, le costume, le langage, les gestes, les comportements, les réactions, trouvent des traductions hasardeuses, mais tellement multipliées qu'au bout de quelques centaines de lectures un inventaire s'esquisse ». Yves-Marie Bercé, Yves Castan, (dir.), *Les Archives du délit : empreintes de société*, Toulouse, Editions Universitaires du Sud, 1990. p. 10.

²⁴ Voir, en particulier, Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1775-1780)*, Paris, Plon, 1974 ; Philippe Daumas, *Familles en Révolution. Vie et relations familiales en Île-de-France, changements et continuités (1775-1825)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, ou encore Michel Heichette, *Société, Sociabilité, Justice. Sablé et son pays au XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

²⁵ Pour un modèle de lecture intersticielle des sources judiciaires, voir Hans Joachim Voth, *Time and work in England, 1750-1830*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

²⁶ Voir, en particulier, Peter Laslett (éd.), *Household and family in past time. Comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America*, with further materials from Western Europe, with the assistance of Richard Wall, Cambridge, Cambridge University Press, 1972 ; Peter Laslett, « Characteristics of the Western Family considered over time », *Journal of Family History*, 2-2, Summer 1977, p. 89-115 ; Richard Wall, *Family forms in historic Europe*, in collaboration with Jean Robin and Peter Laslett, Cambridge, Cambridge University Press, 1983 et Richard Wall, « Leaving home and the process of household formation in pre-industrial England », *Continuity and Change*, 2-1, 1987, p. 77-101.

²⁷ L'historiographie de la domesticité a été récemment repensée : voir Antoinette Fauve-Chamoux, « Pour une histoire européenne du service domestique à l'époque préindustrielle », dans *Le phénomène de la domesticité en Europe, XVIe-XXe siècle*, Prague, Česká demografická společnost, Sociologický ústav Akademie věd České republiky, 1997, p. 57-73, et « Domesticité et parcours de vie. Servitude, service prémarital ou métier ? », *Annales de démographie historique*, n° 117, 2009/1, P. 5-34, ainsi que Raffaella Sarti, « Criados, servi, domestiques, gesinde, servants : for a comparative history of domestic service in Europe (16th-19th centuries) », *Obradouro de Historia Moderna*, 16, 2007, p. 9-38.

²⁸ Sur l'exemple parisien, voir, pour l'apprentissage féminin, Steven L. Kaplan, « L'apprentissage au XVIIIe siècle : le cas de Paris », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 40-3, 1993, p. 436-479 et pour l'apprentissage féminin, Clare Haru Crowston, « L'apprentissage hors des corporations. Les formations professionnelles alternatives à Paris sous l'Ancien Régime », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/2, 60e année, p. 409-441 et Isabelle Robin-Romero, *Les orphelins de Paris, enfants et assistance aux XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUPS, 2007.

typique de l'Europe occidentale²⁹, restent mal connues, en particulier dans le cas français où par ailleurs la domination de ce modèle est loin d'être avérée. Par ailleurs, il nous semble qu'il ne convient pas d'enfermer la réflexion dans une opposition entre présence ou sortie du ménage, que bien des situations intermédiaires ou alternées existent et que les sources judiciaires nous permettent d'explorer cette mobilité des grands garçons et grandes filles. La seconde direction de recherche s'intéresse aux relations de travail qui s'établissent entre les parents et les grands enfants. Au-delà de la transmission des métiers, qui a été beaucoup étudiée, la question des apprentissages réels des grands enfants auprès de leurs parents, à la fois en milieu urbain en milieu rural, comme celle de la circulation de l'argent entre eux, semblent pouvoir être approfondies³⁰.

Résidence et travail des grands enfants seront abordés à partir des archives d'une circonscription judiciaire normande composée d'environ cent cinquante paroisses, le bailliage de Montivilliers³¹. Situé dans la partie de la Normandie appelée le Pays de Caux, ce bailliage, entre l'estuaire de la Seine au sud et la Manche au nord, forme un triangle dont la pointe est occupée par le port du Havre. Le Pays de Caux qui s'étend sur un riche plateau limoneux, presque entièrement mis en culture, produit surtout des céréales. Cette agriculture prospère occupe une population rurale nombreuse, estimée à 14,5 feux au km² au tout début du siècle, soit entre 50 et 65 habitants par km², ce qui en fait une des régions rurales en France les plus densément peuplées. Pourtant, les habitants des campagnes vivent de façon privilégiée dans des fermes isolées, les masures, ou dans des hameaux. Les activités textiles de la draperie et de la toilerie, de lin et de plus en plus de coton, emploient en masse la population rurale et urbaine, en particulier des femmes et des journaliers sans terre. Hormis la petite ville de Montivilliers qui se dévitalise lentement au profit du grand port du Havre situé à quelques kilomètres au sud, la région jouit pleinement de la croissance économique du « beau XVIIIe siècle »³². Sans entrer dans la grande complexité des juridictions d'Ancien Régime, nous rappellerons seulement que le bailliage de Montivilliers est un tribunal royal subalterne qui juge un certain nombre de cas en première instance et un ensemble d'autres en appel de juridictions inférieures, comme la vicomté de Montivilliers, qui lui a été d'ailleurs réunie en 1749. En appel des décisions prises à Montivilliers, les affaires sont portées ensuite devant le Parlement de Rouen³³. Dans les archives de la justice criminelle du bailliage, nous avons lu l'ensemble des affaires portées à l'attention du tribunal conservées dans les archives (1728-1784)³⁴ pour en extraire les 94 affaires (84,68 %) où apparaissent des jeunes gens qu'ils soient demandeurs, défenseurs ou témoins³⁵. La procédure criminelle prévoit plusieurs étapes : la plainte, l'information, la mise en accusation, l'instruction et, enfin, le jugement

²⁹ David I. Kertzer, « Living with kin », dans David I. Kertzer et Marzio Barbagli (éd.), *The History of the European Family*, vol. 2, *Family Life in the Long Nineteenth-Century, 1789-1913*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2002, p. 50-51.

³⁰ Voir, à ce sujet, Jérôme Viret, *La famille normande, mobilité et frustrations sociales au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

³¹ Sur le Pays de Caux voir Daniel Fauvel, « Histoire du paysage cauchois, 1750-1914 », *Terroirs de France, Normandie*, Brionne, Gérard Monfort, 1980, p. 42-59 ; Guy Lemarchand, « Le Pays de Caux aux XVIIe-XVIIIe siècle », *Bulletin de la société libre d'émulation de la Seine-Maritime*, 1990. p. 19-24 ; id., *La fin du féodalisme dans le Pays de Caux 1640-1795*, Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1989.

³² Montivilliers perd des feux entre 1665 et 1725 et atteint 2730 habitants seulement en 1791 tandis que Le Havre voit sa population augmenter dans le même temps (20 000 habitants fin XVIIIe), Guy Lemarchand, *op. cit.*, p. 11.

³³ Antoine Follain, « Les juridictions subalternes, sièges et ressorts des bailliages et vicomtés en Normandie sous l'Ancien Régime », *Annales de Normandie*, 47^e année, n°3, 1997, p. 211-226.

³⁴ Archives départementales de Seine-Maritime (désormais ADSM), 21 B 175-21 B 182.

³⁵ Voir Jeanne Declercq, *Être adolescent en Normandie sous l'Ancien régime. Les 12-25 ans dans le bailliage de Montivilliers au XVIIIe siècle (1728-1784)*, mémoire de Master 2, sous la direction d'Isabelle Robin et François-Joseph Ruggiu, université Paris-Sorbonne, 2015. Seules 17 affaires sur 111 entre 1728 et 1784 ne font pas intervenir de grands garçons ou grandes filles au sens où nous l'entendons de personne de moins de 25 ans, d'où le chiffre de 94 indiqué plus haut.

suivi de l'appel éventuellement. À chacune de ces étapes, la parole des individus concernés par l'affaire est retranscrite : les pièces les plus importantes pour nous sont la requête du plaignant, l'interrogatoire du ou des accusés et, enfin, les dépositions des témoins prises au cours de l'information, qui peuvent être parfois très nombreuses, y compris pour des affaires mineures³⁶.

Où vivent les grands garçons et grandes filles ?

Chacun lors des différentes phases des affaires soumises à la cour est sommé de déclarer son lieu de résidence³⁷. Une paroisse au moins est mentionnée mais l'indication du lien entre le chef de feu et le grand garçon ou la grande fille manque parfois dans le passage où chacun décline son identité. Elle peut néanmoins apparaître de façon fortuite au fil des réponses des grands enfants³⁸. Au final, cette information nous est connue pour un tiers des jeunes témoins, c'est-à-dire pour 43 filles et 54 garçons³⁹.

Tableau 1 : les lieux de résidence des jeunes témoins de moins de 25 ans du bailliage de Montivilliers (1728-1784)

Lieu de résidence	9-14 ans		15-19 ans		20-25 ans		Total	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	N.	%
Foyer parental							54	55.7
Père	7	5	10	12	5	5	44	
Mère	2	1	2	1	1	1	8	
Beau-père	-	-	-	2	-	-	2	
Hors du foyer parental							43	44.3
Marié	-	-	-	-	10	3	13	
Famille	-	1	-	3	-	-	4	
Employeur	-	3	1	4	4	7	19	
Autre	-	-	-	4	1	2	7	
Total	9	10	13	26	21	18	97	

La ligne de partage la plus importante de cet ensemble de 97 témoins sépare ceux qui vivent en famille et ceux qui sont logés chez une personne qui ne leur pas du tout apparentée. Parmi les premiers, les grands enfants résidant encore au foyer parental représentent 55,7% des jeunes gens

³⁶ Rappelons que les témoins, convoqués par un exploit d'assignation sont obligés de comparaître sous peine d'amende. Voir, en particulier, Benoît Garnot (dir.), *Les témoins devant la justice. Une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

³⁷ ADMS, 21 B 176, 1767, affaire Thieullent : « Jean Thieullent demeurant chez son père à Bréauté assigné à la requête du S. curé a dit s'appeler Jean Thieullent âgé de vingt trois ans laboureur demeurant à Bréauté ».

³⁸ ADMS, 21 B 176, 1771-1773, affaire Samson, « a dit s'appeler Rose Bosc âgée de vingt ans fileuse demeurante en la paroisse de Rollerville... » ; elle rapporte dans sa déposition « que le mercredi six de ce mois pendant la nuit sur l'environ une heure le fils de sanson son maître ayant entendu du bruit à leur poulailler s'y porta et arresta un des particuliers qui enlevoient ses volailles... ».

³⁹ Cela représente 34,4% des jeunes de moins de 25 ans témoins dans 94 affaires, soit 50 % des filles et 27,55 % des garçons entendus comme témoins.

pour lesquels nous disposons d'une information complète. Si le plus souvent le père est le chef du ménage, les mères chargées d'enfants, grands ou petits, sont mentionnées si elles sont veuves comme dans le cas de Marie Marguerite Malandin, âgée de 23 ans, qui déclare habiter une masure qu'elle occupe avec sa mère et ses frères et sœurs⁴⁰. Enfin, ce foyer parental peut aussi inclure un beau-parent. Le jeune charretier Pierre Lebreton vit sous le toit de son beau-père, Jean Lemaître, sans que l'on sache si sa mère est encore vivante⁴¹. Quant au fils Benne qui déclare son domicile chez son père, il appartient lui aussi à un foyer recomposé puisque sa belle-mère est présente⁴².

Ce groupe des enfants restés chez leurs parents comprend assez logiquement les plus jeunes de nos témoins mais aussi une majorité de filles. Avant 20 ans, une seule fille s'est éloignée de chez elle, alors que 11 garçons dont 3 entre 9 et 14 ans ont quitté leur père et mère. Cette fille d'ailleurs a 19 ans ce qui en fait un exemple bien peu significatif⁴³. Faut-il interpréter cela en termes de soumission et d'attachement des filles au foyer familial, de volonté de surveillance des parents sur leurs filles ou bien encore comme le signe de la valeur de leur travail dans la maison ? Il est bien difficile de trancher ici ; les trois hypothèses pouvant concourir, ensemble ou pas, à l'explication des différents cas. On soulignera simplement une relation entre parents et grande fille qui prend des voies différentes de celles qui s'établissent avec leurs frères. Au-delà de la vingtaine, les grands enfants des deux sexes quittent plus aisément et en nombre le foyer parental (14 sur 26).

À cette majorité qui cohabite avec leurs père et mère, on peut également ajouter ceux qui résident chez un membre de la parenté, un frère, un oncle ou un cousin. On constate alors que près de 70 % de nos jeunes gens vivent dans un cadre familial avant leur 25^e année⁴⁴. Cela n'empêche pas certains accueillis chez un parent de se présenter avant tout comme les domestiques de ce dernier, comme si leur lien n'était pas si important. Lorsqu'ils comparaissent comme témoins dans une affaire de viol, Marthe et Jean Nion, âgés respectivement de 20 et 14 ans, se déclarent d'abord servante-domestique et « chasseur au fumier » chez Jacques Nion à Saint-Germain de Montivilliers. L'homonymie fait déjà soupçonner une relation de parenté que les détails qu'ils livrent incidemment au cours de leur témoignage confirment. Marthe est la sœur de Jacques Nion et Jean au moins son filleul⁴⁵.

Les autres jeunes gens pour lesquels nous avons une information précise de résidence sont logés le plus souvent chez leur maître, on peut en tout cas l'affirmer pour 19 d'entre eux (soit seulement 22.6 % des célibataires)⁴⁶. Le passage par un temps de service avant l'établissement (*life-cycle service*) est loin de concerner une grande part des garçons et filles dans cette région de Montivilliers tandis qu'en Angleterre, ce phénomène concerne la majorité des jeunes entre 12 et 20 ans⁴⁷. Nous saisissons ce moment de la mise en condition en 1782 pour un jeune garçon de 13 ans nommé Jean Ambroise Tinel qui vivait chez sa mère à Gommerville en septembre 1782 quand il fut témoin d'une rixe mais qui un mois plus tard, quand il est interrogé par la justice, déclare vivre pour lors chez un laboureur d'Épretot qui l'emploie pour garder ses vaches⁴⁸. Ajoutons que plus ces enfants grandissent moins ils indiquent leur lieu de résidence, les liens de soumission mais aussi de protection ayant de moins en moins besoin d'être soulignés.

⁴⁰ ADSM, 21 B 179, 1776-1777, affaire Tréhet.

⁴¹ ADSM, 21 B 182, 1784, affaire Putais, Lemaistre et Quemion père et fils.

⁴² ADSM, 21 B 180, 17XX, affaire veuve Hébert.

⁴³ ADSM, 21 B 182, 1783, affaire Maze et Dégueutais. Marie Elisabeth Dubosc servante chez un meunier d'Épouville.

⁴⁴ Cela représente exactement 69.04% des cas, un résultat obtenu en retranchant du total ceux qui ont pris leur indépendance et fonder leur propre ménage en se mariant (13 cas).

⁴⁵ ADSM, 21 B 175, 1733, affaire Bennetot, 1733.

⁴⁶ Dans les 7 cas classés « autres » si le logeur est indiqué, aucun lien de travail n'est explicite. On trouve par exemple une fileuse domiciliée chez une veuve, un manouvrier chez un bourgeois du Havre, un garçon sans domicile depuis sa sortie de prison etc

⁴⁷ Raffaella Sarti, « Criados, servi, domestiques, gesinde, servants... », art. cit., p. 9-38.

⁴⁸ ADSM, 21 B 181, 1782.

Au final, certains ménages peuvent donc abriter des enfants de la maison et des domestiques ayant tous sensiblement le même âge. Chez Thomas Millet, laboureur de la paroisse Saint-Germain de Montivilliers, vivent au moins trois jeunes gens : le domestique de 18 ans, Simon Dumesnil, ainsi que les enfants de la famille, François, 15 ans et Marie, 21 ans⁴⁹. Ils sont au moins quatre sous le toit de Nicolas Pimont car, outre son fils de 17 ans, ce meunier emploie deux garçons et une fille, âgés de 18 à 23 ans⁵⁰. À l'inverse, si l'on adopte le point de vue des familles nucléaires, on constate la dispersion des fratries. Pierre Ramier et son épouse Marie Anne Bertrand ont eu sept enfants en trente ans de vie commune. Ce père de famille déclare en 1780 qu'il « a chez lui une fille Marie âgée de 22 ans, un garçon Baptiste de 7 ans, que les cinq autres sont tant mariés qu'en service »⁵¹. Pour cet homme qui doit vivre modestement puisqu'il est marneur et journalier, sept enfants constituaient une lourde charge, mais ceux-ci grandissant, il a pu soulager son budget en leur faisant quitter son foyer pour gagner un salaire, puis en mariant les aînés. Les contraintes économiques sont en effet un facteur important dans la mise en service des enfants. Si les domestiques ne vivent pas toujours chez leurs maîtres en pays de Caux, la « mise en condition » est un mode d'existence presque exclusivement partagé par les plus jeunes et par les enfants des ménages les plus modestes. Cependant, Pierre Ramier a gardé à la maison une grande fille de 22 ans qui doit rendre des services appréciés. Ce faisant, il agit comme les parents des familles plus aisées de laboureurs qui détiennent de vastes exploitations agricoles et chez qui les fils et les filles restent plus facilement et plus longtemps dans le foyer parental parce que leur travail représente une contribution non négligeable aux travaux des champs et de la maison. Dans le couple Samson, laboureur à Rollerville, le mari a 72ans et son épouse 68 ans, on comprend aisément qu'un fils célibataire de 25 ans (le petit dernier ?) ait sa place dans l'exploitation et pas seulement pour surprendre les voleurs de poules de nuit⁵². De même, le besoin de la force de travail des grands enfants justifie que deux enfants Le Breton, une fille et un garçon, soient toujours chez leur père, même après avoir convolé. Les conjoints travaillent eux-aussi aux côtés du père Le Breton à Vergetot⁵³.

D'un certain Jean Pierre Hautot, 22 ans, on sait qu'il travaille à l'année comme jardinier de M. Baudry de Neuville à Grainbouville, mais qu'il ne réside pas en permanence chez son employeur puisque, comme il le déclare, il arrive qu'il loge chez son père⁵⁴. Cet exemple invite à ne pas considérer de façon trop tranchée la question de la résidence des jeunes gens en opposant ceux qui restent et ceux qui partent. Avant le mariage qui implique en pays de Caux la néolocalité, les grands enfants semblent assez mobiles, tel Nicolas Roots, étudiant aux écoles latines de Saint Nicolas de la Taille, en vacance chez ses parents à Montivilliers en 1734⁵⁵. À l'image de ces deux garçons, tous les autres grands enfants placés peuvent aussi rendre visite à leurs parents. Afin de souligner que la mise en condition des jeunes travailleurs agricoles au XIXe siècle ne les éloigne pas vraiment du foyer parental, Jean Claude Farcy emploie le terme de décohabitation⁵⁶. Le mot nous semble heureux car il permet à la fois de souligner un déménagement vers un nouveau foyer plus ou moins éloigné mais aussi d'inscrire ce moment du placement dans un processus de départ progressif de la maison paternelle qui implique des allers et retours, éventuellement pendant plusieurs années, avec une possible réinstallation temporaire entre deux places ou pour aider si les aléas familiaux l'exigent. C'est le mariage qui mettrait alors un terme, sauf chez les Le Breton de Vergetot cités plus haut, à cette mobilité des grands enfants. Ceci pourrait s'appliquer dans d'autres parties de la France du

⁴⁹ ADSM, 21 B 175, 1733, affaire Bennetot.

⁵⁰ ADSM, 21 B 178, 1775-1776, affaire des époux Heuzé.

⁵¹ ADSM, 21 B 180, 1780, affaire Ramier.

⁵² ADSM, 21 B 176, 1771-1773, affaire Samson et Adam.

⁵³ ADSM, 21 B 178, 1774-1775, affaire Le Sueur et Le Breton. Cette cohabitation de trois couples est exceptionnelle dans cette région de familles nucléaires.

⁵⁴ ADSM, 21 B 179, 1776-1778, affaire Baudry.

⁵⁵ ADSM, 21 B 175, 1734, affaire Fréchon.

⁵⁶ Jean-Claude Farcy, *op. cit.*, p. 33-40. En effet, ils ne se placent pas au loin, 46% des conscrits de 1880 restent dans un périmètre de 10km ; ils sont certainement nombreux à continuer de vivre dans la même commune que leurs parents. L'auteur note l'absence de « dépaysement » d'une telle mise en condition.

nord où dominent les ménages nucléaires, tandis que dans les régions du royaume qui pratiquent plus volontiers la cohabitation prolongée des générations, on ne peut envisager le départ des grands enfants de la maison et les relations qui s'ensuivent de la même façon⁵⁷.

Les grands enfants au travail

De la même manière, nous proposons ici de ne pas aborder la question du travail des jeunes gens dans cette société rurale seulement sous l'angle du service et de la domesticité à propos desquels la bibliographie s'est récemment développée à l'échelle européenne⁵⁸. Dans la continuité des analyses précédentes sur la résidence, qui leur sont profondément liées, nous souhaitons approfondir les éléments qui resituent le travail dans une relation dynamique et régulière entre les jeunes gens et leurs familles. Notons tout d'abord que les archives judiciaires que nous utilisons attribuent une qualification professionnelle à la quasi-totalité des 294 jeunes gens de 25 ans et moins qui apparaissent à une étape ou à une autre des procédures⁵⁹. Seuls seize d'entre eux ne sont pas dans ce cas et ils se répartissent à peu près régulièrement entre les groupes d'âges 9-14 ans (4), 15-19 ans (5) et 20-25 ans (7). La mention d'une qualification professionnelle est donc à la fois une attente de l'appareil judiciaire et un élément indispensable de l'identité des individus quels que soient leurs âges⁶⁰. Pour les témoins, cette qualification professionnelle est indiquée dans le paragraphe qui introduit la déposition, et qui rappelle le cadre légal dans lequel elle se situe⁶¹, ou bien dans la déposition elle-même⁶².

Les mots que nous lisons sont le résultat d'une interaction entre les représentants de la justice et les jeunes gens impliqués dans les affaires⁶³. Le sens et l'ampleur de cette interaction est difficile à mesurer : le métier porté est-il celui qui a été déclaré par le témoin ; a-t-il été assigné par le greffier ; ou bien est-il le résultat d'une discussion ? Si nous ne pouvons apprécier la perception qu'ont ces 294 jeunes gens de leur propre activité, nous pouvons cependant constater que la moitié d'entre eux est capables de signer la déposition ou l'interrogatoire.

⁵⁷ Jérôme Luther Viret, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIXe siècle*, Paris, CNRS, 2014 ; pour des études monographiques voir Alain Collomp, *La Maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1983 ; Élisabeth Claverie et Pierre Lamaison, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, Hachette, 1983 ; Anne Zink, *L'héritier de la maison : géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993 ; Georges Ravis-Giordani et Martine Segalen (dir.), *Les cadets*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

⁵⁸ En particulier dans le sillage de l'ample *Servant Project*, financé par l'European Research Council. Voir, entre autres publications, Raffaella Sarti, « Conclusion. Domestic Service and European Identity », dans S. Pasleau et I. Schopp (dir.), with R. Sarti, *Proceedings of the Servant Project*, Éditions de l'Université de Liège, Liège, 2005 (but 2006), vol. V, p. 195-284 ; ou encore Antoinette Fauve-Chamoux (dir.), *Domestic Service and the Formation of European Identity. Understanding the Globalization of Domestic Work, 16h-21th Centuries*, Berne, Peter Lang, 2004.

⁵⁹ Les affaires dépouillées comptent 270 jeunes gens témoins et 24 jeunes gens délinquants. Voir Jeanne Declercq, *Être adolescent en Normandie...*, *op. cit.*, p. 68.

⁶⁰ Voir à ce sujet les travaux de Vincent Denis.

⁶¹ AD5M, 21 B 175, 1741, affaire Langlois et Berthault : Pierre Lenormand, âgé de dix-sept ans, valet de harnois, demeurant en la paroisse de Bréauté assigné [à la] requête de ladite Berthault par exploit... juré derechef de dire vérité ce qu'il a promis... ».

⁶² AD5M, 21 B 182, 1783-1784, affaire Sautreuil et Boisard : « A dit s'appeler Marie Anne Saunier, âgée de vingt-deux ans, fileuse, demeurant à Fécamp, paroisse Saint-Benoît, n'être parente, ni servante ni alliée ni domestique des parties, dépose que demeurant près de Sautreuil, plaignif, à Fécamp, elle vit, un des jours de la semaine sainte dernière... ».

⁶³ Voir sur les questions de nomination des métiers, Georges Hanne et Claire Judde de Larivière (dir.), *Noms de métiers et catégories professionnelles : acteurs, pratiques, discours, XVe siècle à nos jours*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, en particulier, Claire Judde de Larivière, « Pour une « grammaire » de la nomination professionnelle : acteurs, pratiques, situations », p. 325-349.

Si la qualification portée est parfois une occupation vague, qui appelle même, dans certains cas, des précisions de la part du témoin⁶⁴, elle renvoie la plupart du temps à un métier (laboureur ; marchand boulanger ; cordonnier...) qui inscrit l'individu concerné dans une taxinomie socioprofessionnelle reconnue ainsi que, parfois, dans une hiérarchie (apprenti ; garçon...). Ces indications très précises semblent montrer que ces grands enfants sont pleinement entrés dans le monde du travail, alors que le contenu des dépositions livre une réalité beaucoup plus floue et mouvante.

Nous retrouvons en fait pour le bailliage de Montivilliers les évolutions professionnelles caractéristique des sociétés rurales. La plupart des enfants sont mis au travail d'une manière généralisée et précoce à partir de l'approche du dixième anniversaire. Ils accomplissent alors des tâches simples, le plus souvent liées à l'entretien des animaux de la ferme, en particulier la garde des vaches, et qui combinent souvent le travail et le jeu⁶⁵. Les 18 garçons de 14 ans et moins qui sont mentionnés dans les sources exercent ainsi quatorze activités différentes qui ne concernent qu'un enfant à l'exception des deux goujats. La situation est nettement moins différenciée pour les dix filles de 14 ans et moins qui se disent toutes fileuses, à l'exception d'une seule qui est dite simplement « fille ». L'avancée en âge amène peu d'évolution, comme le montre le tableau 2 : il y a seulement une légère diversification des métiers liés au textile puisque que certaines des jeunes filles plus âgées deviennent siamoisières, couturières ou dentelières. La domesticité arrive en seconde place chez les filles (19,5%).

*Tableau 2 : La jeunesse du bailliage de Montivilliers au XVIIIe siècle
Métiers déclarés par les jeunes filles de 25 ans et moins (1728-1784)*

Domaine d'activité	Métier	9-14 ans	15-19 ans	20-25 ans	Total
Monde des notables	Bourgeoise			1	1
Monde de la terre	Laboureuse			2	2
	Jardinière		2		2
Monde du commerce	Boulangère		1	1	2
	Fille de boutique, fileuse		1		1
Monde du textile	Siamoisière		1		1
	Couturière		2	4	6
	Fileuse	9	14	25	48
	Dentelière			2	2
Monde de la domesticité	Servante domestique		6	11	17
Divers	Travaille avec son mari			1	1
	Fille	1		1	2
Indéterminé				2	2
Total		10	27	50	87 (100%)

⁶⁴ ADSM, 21 B 175, 1733, affaire Bennetot : « Jean Nion, âgé de quatorze ans ou environ, chasseur au fumier chez Jacques Nion, demeurant en la paroisse de Saint-Germain... et que le service qu'il est fait chez ledit Nion est en qualité de domestique... ». Comme d'autres enfants qui apparaissent parmi les témoins, Jean Nion doit parcourir les chemins pour recueillir les matières qui ont pu tomber sur les routes et qui pourraient fertiliser les champs.

⁶⁵ ADSM, 21 B 182, 1783, affaire Pimont. Pierre François Aubourg, 11 ans, goujat chez Guillaume Houze et Pierre Maheu, demeurant chez son père Guillaume Aubourg, en la paroisse de Heuqueville, indique ainsi qu'il était « à garder les vaches et à jouer avec le goujat de François Le Roy ».

*Tableau 3 : La jeunesse du bailliage de Montivilliers au XVIII^e siècle
Domaines d'activités des grands garçons et grandes filles*

Domaine d'activité		9-14 ans	15-19 ans	20-25 ans	Total	%
Monde des notables	Filles	-	-	1	1	1.14
	Garçons	1	1	14	16	7.72
Monde du commerce	Filles	-	2	1	3	3.48
	Garçons	-	6	4	10	4.83
Monde des métiers	Filles	-	-	-	-	-
	Garçons	3	14	25	42	20.28
Monde du textile	Filles	9	17	31	57	65.51
	Garçons	2	5	23	30	14.49
Monde de la terre	Filles	-	2	2	4	4.59
	Garçons	8	19	36	63	31.5
Domesticité	Filles	-	6	11	17	19.54
	Garçons	1	6	18	25	12.07
Monde de la mer	Filles	-	-	-	-	-
	Garçons	-	2	5	7	3.38
Divers	Filles	1	-	2	3	3.48
	Garçons	-	1	3	4	1.93
Indéterminé	Filles	-	-	2	2	2.29
	Garçons	3	5	2	10	4.83
Total		28	86	180	294	

À l'approche de la vingtaine, les grands garçons occupent, quant à eux, des fonctions agricoles intermédiaires ou bien entrent dans un processus d'apprentissage d'un métier artisanal ou lié à la pêche (voir le tableau 4 en annexe). Les plus aisés d'entre eux progresseront dans la hiérarchie des métiers liés aux exploitations rurales jusqu'à atteindre le métier de charretier, qui est en charge de l'attelage et du labour, et ils seront à terme en position de succéder à leur père ou de s'établir sur une nouvelle exploitation. Les plus pauvres vont, pour la plupart, rester domestique ou stagner au niveau des journaliers, dont le nombre s'accroît à chaque classe d'âge.

Au-delà de la qualification professionnelle qui leur est attribué et quels que soit leur âge, les archives judiciaires montrent que les jeunes gens du bailliage de Montivilliers exercent des activités qui sont très diversifiées et surtout qui les mettent dans une relation étroite avec leur famille ou, du moins, certains de ses membres. Une partie des tâches liées à l'entretien du ménage ou à ses fonctions économiques était ainsi accomplies en famille. Catherine Desmares, épouse de Louis Galinas, maçon, a ainsi envoyé ses trois filles pour puiser de l'eau à une pièce d'eau attenante à la ferme de Charles Maze, apparemment pour laver des vêtements. Selon les dires d'un témoin, ce dernier renversa alors leur seau puis battit violemment la mère venue à leur aide⁶⁶. Les deux sœurs Hauchecorne, Anne, âgée de onze ans, et Élisabeth, âgée de douze ans et demi, sont, quant à elles, laissées à la maison pour s'occuper des vaches quand, « une heure après que le soleil soit levé », un voisin vint voler l'argent que leur père, parti au marché avec leur mère et leur sœur aînée, avait laissé dans sa boutique de Saint-Jouin, au nord-ouest du Pays de Caux⁶⁷. Elles en ont été quittes pour être enfermées dans l'étable pendant que le malfaiteur perpétrait son forfait.

Mais les filles plus âgées peuvent avoir bien d'autres responsabilités dans la ferme familiale. Françoise Auber, âgée de 24 ans, qualifiée de « fille » et présentée comme « couturière », témoigne

⁶⁶ ADSM, 21 B 179, 1778-1779, affaire Galinas et Maze.

⁶⁷ ADSM, 21 B 175, 1738, affaire Hauchecorne et Quesnel.

dans une affaire de viol commis par le domestique de la ferme de son père, Nicolas Auber, où elle habite encore, à Saint-Germain de Montivilliers. Il en ressort clairement qu'elle régit la journée du domestique. Elle n'est plus trop sûre si c'est elle ou bien son père, ou peut-être sa mère, qui lui a demandé de faire, de bon matin, des allers-retours au moulin, mais elle sait qu'ensuite c'est elle, en l'absence de son père, qui lui a ordonné « d'aller écraser du marne sur une pièce de terre dépendante de la ferme qu'occupe son père »⁶⁸. Dans une dispute autour du prélèvement d'une dîme, il apparaît également que c'est la fille d'un certain Louis Renault, que son père, « dixmeur pour les gros décimateurs », a chargé de prélever les gerbes qui lui reviennent, ce qui déclenche une violente dispute avec la servante du curé de Sandouville qui effectue la même tâche pour son maître⁶⁹. A l'inverse, la déposition de Julien Joubain, d'ailleurs qualifié de « fils » sur sa déposition, et qui est âgé de 19 ans, montre que le métier de « marchand quincaillier » qu'il déclare n'est pas forcément un synonyme d'autonomie professionnelle. Sa déposition dans une affaire de vol indique qu'il tient un étal durant la foire de Bréauté mais elle montre aussi que son père n'est pas bien loin. C'est ce dernier qui fait vérifier pendant le dîner que les marchandises qui sont entreposées sur l'étal pour la foire du lendemain sont en sécurité et c'est bien avec son père que Julien prépare l'étal⁷⁰.

Enfin, la décohabitation n'empêche nullement les collaborations de travail entre parents et enfants ou entre membres d'une même famille. En 1773, Marguerite Hacquet, âgée de 25 ans, demeurante paroisse de Cramenil⁷¹, qui se dit fileuse, est en train de lier du blé sur une parcelle de la paroisse de Sandouville⁷², avec les « aoustrons de Monsieur de Sandouville », lorsqu'elle entend les propos sur lesquels elle est interrogée. Le témoin suivant s'appelle Françoise Rose Hacquet, âgée de 23 ans, qui est aussi déclarée comme fileuse ; elle demeure dans une troisième paroisse, Les Trois Pierres, située un peu au nord des deux premières ; et elle a entendu exactement les mêmes paroles que Marguerite, à côté de laquelle elle se trouvait sans nul doute. Rien n'est dit dans les dépositions de la parenté exacte entre les deux filles Hacquet mais il est vraisemblable qu'elles soient sœurs ou cousines et que ces « fileuses » se sont engagées ensemble pour ces travaux de la saison estivale⁷³. Pour les garçons, l'évolution professionnelle décrite plus haut peut se dérouler à l'extérieur de la cellule familiale mais aussi chez un autre membre de la famille. C'est le cas, par exemple, pour Jacques Samson Le Cordier, charretier chez François Le Roy, riche laboureur, chez qui se produit un vol considérable, et dont la déposition montre qu'il est en fait son oncle⁷⁴. L'aubergiste Martin Lesavage, chez qui une malle remplie d'objets de valeur a été dérobée en 1783, est aussi l'oncle d'un témoin, Nicolas Senay, un garçon d'écurie de 27 ans, pourtant employé chez un autre aubergiste dans un village voisin. Il se trouvait chez son parent, en cette veille de foire à Bréauté⁷⁵, « pour aider » ses deux cousins, plus jeunes, eux aussi témoins, pour faire face à « l'embarras du monde »⁷⁶. La lecture patiente de ces témoignages atteste de circulations résidentielles et de travail des enfants devenus grands beaucoup plus complexes qu'une dichotomie stricte entre une dépendance liée à la co-résidence et une autonomie trouvée dans le départ de la cellule parentale.

Conclusion

L'objectif de cette contribution était donc d'explorer le potentiel des sources judiciaires pour comprendre les relations banales entre les enfants en train de devenir grands et leur environnement

⁶⁸ ADMS, 21 B 175, 1733, affaire Bennetot et Hatteville.

⁶⁹ ADMS, 21 B 177, 1773, affaire Benoist et Basset.

⁷⁰ ADMS, 21 B 182, 1784, affaire Lecler.

⁷¹ Actuellement Saint-Vincent-de-Cramenil, canton de Saint-Romain-de-Colbosc, arrondissement du Havre.

⁷² Canton de Saint-Romain-de-Colbosc, arrondissement du Havre

⁷³ ADMS, 21 B 177, 1773, affaire Benoist et Basset.

⁷⁴ ADMS, 21 B 182, 1783, affaire Pimont.

⁷⁵ Canton de Saint-Romain-de-Colbosc, arrondissement du Havre.

⁷⁶ ADMS, 21 B 182, 1784, affaire Lecler.

social et, en particulier, familial. Les notations qu'elles offrent apparaissent éparées mais elles couvrent un large spectre de situations. Elles permettent de saisir, à la volée, les pratiques de coresidence ou de sociabilité, les habitudes de travail, ou encore les solidarités ou les conflits ordinaires de ces grands garçons et de ces grandes filles. Éloignant le regard du chercheur des événements majeurs de la vie des jeunes gens, comme, par exemple, l'entrée au service ou le mariage, qui sont souvent perçus comme des ruptures, l'étude de ces situations ordinaires fait mieux comprendre la place que ces derniers occupent au sein de la cellule familiale. Elle permet donc de repenser la relation entre la génération des parents et la génération des enfants en suivant des pistes déjà explorées, par exemple pour les relations entre les époux et les épouses⁷⁷. Les informations recueillies dans les sources judiciaires dessinent en particulier une image plus complexe des liens entre parents, grands garçons et grandes filles que ne le laissait penser l'historiographie. Le maintien tardif au domicile des parents n'est pas rare et il n'est pas forcément, au moins dans cette partie de la France du Nord que nous avons étudiée, synonyme d'une perpétuation de la dépendance. Les familles laissent, au contraire, les grands enfants se forger en leur sein une forme d'autonomie et de capacité d'action (*agency*) en même temps qu'ils acquéraient des qualifications professionnelles. Le second enseignement de ces histoires de vie est que la question de la résidence, à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer des père et mère, n'est de toute façon peut-être pas aussi importante que l'historiographie, très dépendante de l'étude des structures des ménages telle qu'elle a été formalisée par Peter Laslett, ne l'a avancé. Les enfants devenus grands pouvaient, en effet, se déplacer au sein de la famille proche ou élargie ou opérer des retours ponctuels ou prolongés au domicile des parents. Cette première plongée dans les sources judiciaires de Montivilliers appelle donc à un élargissement de l'enquête dans d'autres lieux ou à partir d'autres sources, comme les écrits personnels, pour mieux comprendre les relations ordinaires entre les enfants adultes et leurs parents vieillissants.

⁷⁷ Voir, par exemple, M. Heichette, *Société, sociabilité, justice. Sablé et son pays au 18^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 ou, dans un autre contexte, Joanne Bailey, *Unquiet Lives. Marriage and marriage breakdown in England, 1660-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Annexe

*Tableau 4 : La jeunesse du bailliage de Montivilliers au XVIII^e siècle
Métiers déclarés par les jeunes garçons de 25 ans et moins (1728-1784)*

Domaine d'activité		Profession déclarée	Garçons			Total
			9- 14ans	15-19ans	20-25ans	
Notables	Professions à talents	Praticien	1		3	4
		Ecrivain			1	1
		Etudiant		1	2	3
	Eglise	Clerc			1	1
	Employés royaux	Employé du roi			2	2
		Sergent royal			2	2
Messager				1	1	
Divers	Sieur			1	1	
		Lieutenant garde côtes			1	1
Monde Des Marchands		Marchand laboureur		1	1	2
		Marchand		1		1
		Marchand de bois			1	1
		Marchand gressier			1	1
		Marchand blatier et blatier		2		2
		Marchand quincaillier		2		2
		Cabaretier			1	1
Monde des Métiers	Métiers de bouche	Garçon boulanger		1		1
		Boulangier			1	1
		Boucher		1	3	4
		Marchand boucher			1	1
	Artisans	Garçon mégissier			1	1
		Garçon maréchal		2	4	6
		Garçon cordonnier			1	1
		Cordonnier		2	3	5
		Garçon cordier	1			1
		Cordier		1		1
		Apprenti bourrelier	1			1
		Bourrelier		1	1	2
		Garçon taillandier		1		1
		Taillandier			1	1
		Tourneur		1		1
		Garçon menuisier			1	1
		Menuisier		1		1
	Meunier			1	1	
	Bûcheron		1		1	
	Bâtiment	Ouvrier terrassier		1	2	3
Charpentier			1	1	2	
Couvreur				2	2	
Ouvrier platreur				2	2	
Peintre		1			1	

Monde Du Textile		Fileur	1			1
		Faiseur de trime pour de la toile	1			1
		Tisserand		1	4	5
		Siamoisier		1	5	6
		Tailleur d'habits			7	7
		Toilier		1	3	4
		Marchand de fil Marchand de lin		2	3 1	5 1
Monde de la terre		Laboureur		1	10	11
		Charretier		1	2	3
		Menant la charrue chez son père		5	2	7
		Ecoucheur de lin			1	1
		Batteur en grange		1	3	4
		Journalier ou manouvrier	1	4	11	16
		Jardinier			3	3
Monde de la domesticité	Domestiques agricoles	Dixmeron		1		1
		Berger		2	2	4
		Garde moutes [moutons]		1		1
		Chasseur de moutes [moutons]		1	1	2
		Vacher	1			1
		Dom. gardant les vaches	2	1		3
		Taupier			1	1
		Garçon de cour	1			1
		Chasseur	1			1
		Goujat	2	1		3
	Domestique	1	5	17	23	
	Serviteur-domestique		1	1	2	
Monde de la mer		Pêcheur			2	2
		Poissonnier			1	1
		Mareyeur (marilleur)		1	1	2
		Matelot			1	1
		Marinier		1		1
Divers		Soldat corps des carabiniers			1	1
		Garçon de boutique			1	1
		Ramoneur		1		1
		Sans profession			1	1
Indéterminé			3	5	2	10
Total			18	59	130	207